

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1619

6 juillet 2013

SOMMAIRE

Balymalbe Holding S.A. - SPF	77692	ConnectCom S.à r.l.	77710
Banque Safra - Luxembourg	77689	Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A.	77701
Banque Safra - Luxembourg	77687	Flawless Capital International S.A.	77711
Barsch S.à r.l.	77688	FPSPi SICAV	77710
Basildon Holding S.à r.l.	77688	GlaxoSmithKline Verwaltungs GmbH	77710
BCO s.à r.l.	77694	Heco Invest S.A.	77666
BCO s.à r.l.	77694	Holden Recoveries III S.à r.l.	77666
Belim S.A.	77688	Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l.	77666
Belim S.A.	77689	Intrepid Aviation Luxembourg S.à r.l.	77667
Belim S.A.	77688	Kieffer et Associés S.A.	77666
Berenberg Lux Invest S.A.	77688	Mearra Holding S.à r.l.	77679
Blackpool Holding S.à r.l.	77690	Monyx Fund	77687
Bluebridge International	77691	Müpro (Luxembourg) S.à r.l.	77687
Blue Eagle Portfolios	77690	NewfoundlandEnergy Luxembourg	77679
Bonnier Treasury S.A.	77709	Noramco Asset Management S.A.	77712
Briboislux S.à r.l.	77707	Nuevo Roble S.A.	77678
Bridge Development Corp II S.A.	77707	OCM Phoenix Holdings I S.à r.l.	77668
Caballo Fello S.à r.l.	77692	One 2 One S.à r.l.	77668
Caelus Energy International Holdings S.à r.l.	77694	Paris Palace S.à r.l.	77667
Cannellis S.à r.l.	77704	Patri Participations	77677
Carta S.A.	77707	Patri Participations	77677
C.A.S. Services S.A.	77707	Patron Reform C.E. Servicing S.à r.l.	77676
Cedar Participations S.A.	77708	Polcero S.A.	77676
CEE URBAN RED General Partner S.à r.l.	77709	Prodac Management S.à r.l.	77677
C&F Packaging S.à r.l.	77689	Wacapou Leasing S.A.	77711
Civetta Fund SICAV SIF S.A.	77708	Weston International Capital Management (Luxembourg) S.A.	77711
CMS Management Services S.A.	77708	W.P.F. S.A.	77712
Coatings Re	77708		
Colorado S.à r.l.	77690		

Holden Recoveries III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 159.509.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Référence de publication: 2013063889/12.

(130079049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.040.000,00.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 160.874.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013063892/10.

(130079142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Heco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 97.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063893/9.

(130078875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Kieffer et Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9575 Wiltz, 8, place des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 97.434.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mai 2013

Il résulte des résolutions prises, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2013, que:

1. le mandat des administrateurs suivants sont renouvelés pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019:

- a. Monsieur Marc DIONYSIUS,
- b. Madame Colette GLODT,

2. le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Marc DIONYSIUS, est renouvelé pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019,

3. le mandat du commissaire aux comptes, INTARIS - SALAIRES ET GESTION sàrl, est renouvelé pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019,

4. un nouveau mandat d'administrateur est confié pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019, à Monsieur Kevin SALVADOR, né à Nidercorn, le 23 février 1987, demeurant à L-9651 Eschweiler, Duerfstroos, 11.

Pour le Conseil d'Administration

Marc DIONYSIUS

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013063947/23.

(130079062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Intrepid Aviation Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 175.272.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 15 avril 2013

1. M. Iain FRASER MACLEOD a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
2. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
3. M. Ludovic TROGLIERO, administrateur de sociétés, né à Clichy-la-Garenne (France), le 8 juin 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
4. Le siège social a été transféré de L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Changement suite au transfert de parts daté du 15 février 2013:

- Ancienne situation associées:

INTREPID AVIATION GROUP HOLDINGS, LLC: 12.500 parts sociales

CAYENNE AVIATION, LLC: 100 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

INTREPID AVIATION GROUP HOLDINGS, LLC: 12.600 parts sociales

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Intrepid Aviation Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013063915/27.

(130079108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Paris Palace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 129.544.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Paris Palace SARL

Par la suivante nous vous informons que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1- Première décision

- Acceptation de la démission de Mr Rylee Muddle, né le 17 juin 1974 à Nelson en Nouvelles Zélande, résidant au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la catégorie B de la société avec effet du 20 mars 2013.
- Acceptation de la démission de Mr Hugo Gerritsen, né le 26 janvier 1955 à Bergh au Pays-Bas, résidant au Katara Hospitality Building, C Ring road - PO Box 2977, Doha, Qatar, en tant que gérant de la catégorie B de la société avec effet du 10 Février 2013.

2- Deuxième décision

- Acceptation de la nomination de Mr Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich résidant au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la catégorie B de la société avec effet du 20 mars 2013.
- Acceptation de la nomination de Mr Ashley Fernandes, né le 15 octobre 1968 à Bombay en Inde, résidant au Katara Hospitality Building, C Ring road - PO Box 2977, Doha, Qatar, en tant que gérant de la catégorie B de la société avec effet du 10 Février 2013.

Paris Palace S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013064902/27.

(130079702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

One 2 One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2410 Luxembourg, 175, rue de Reckenthal.

R.C.S. Luxembourg B 166.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La gérance

Référence de publication: 2013064865/10.

(130079847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

OCM Phoenix Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.258.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the eighteenth day of April.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Investin Pro RED Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the law of Luxembourg, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register (R.C.S.) of Luxembourg under number B176571;

2. OCM Luxembourg OPPS FFF S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the law of Luxembourg, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register (R.C.S.) of Luxembourg under number B170654;

3. Exelon Strategic Credit Holdings, LLC, a Delaware limited liability company registered under the laws of Delaware, having its registered office in Corporation Services company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808;

4. Oaktree-TCDRS Strategic Credit, LLC, a Delaware company registered under the laws of Delaware, having its registered office in Corporation Services company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808;

all represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of four (4) powers of attorney given under private seal.

The said powers, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM Phoenix Holdings I S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form without indication of nominal value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of

managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory

including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon,

1) Investin Pro RED Holdings S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, without indication of nominal value, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to three thousand one hundred twenty-five Euros (EUR 3,125.-);

2) OCM Luxembourg OPPS FFF S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, without indication of nominal value, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to three thousand one hundred twenty-five Euros (EUR 3,125.-);

3) Exelon Strategic Credit Holdings, LLC, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, without indication of nominal value, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to three thousand one hundred twenty-five Euros (EUR 3,125.-); and

4) Oaktree-TCDRS Strategic Credit, LLC, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, without indication of nominal value, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to three thousand one hundred twenty-five Euros (EUR 3,125.-).

The aggregate amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed by unanimous vote the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mrs. Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Jabir CHAKIB, company manager, born on Jabir Chakib, accountant, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Christopher BOEHRINGER, company manager, born on January 1, 1971 in Forbes, Australia, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr. Franck LAVAL, company manager, born on January 9, 1975 in Brive, France, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and

- Mr. Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1) Investin Pro RED Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176571;

2) OCM Luxembourg OPPS FFF S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172654;

3) Exelon Strategic Credit Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée de droit du Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808;

4) Oaktree-TCDRS Strategic Credit, LLC, une société de droit du Delaware, ayant son siège social Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808;

ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM Phoenix Holdings I S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime

que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Ces faits exposés,

1) Investin Pro RED Holdings S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative sans indication de valeur nominale et les libérer entièrement par versement en espèces de trois mille cent vingt-cinq Euros (EUR 3,125.-);

2) OCM Luxembourg OPPS FFF S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative sans indication de valeur nominale et les libérer entièrement par versement en espèces de trois mille cent vingt-cinq Euros (EUR 3,125.-);

3) Exelon Strategic Credit Holdings, LLC, prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative sans indication de valeur nominale et les libérer entièrement par versement en espèces de trois mille cent vingt-cinq Euros (EUR 3,125.-);

4) Oaktree-TCDRS Strategic Credit, LLC, prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative sans indication de valeur nominale et les libérer entièrement par versement en espèces de trois mille cent vingt-cinq Euros (EUR 3,125.-).

La somme globale de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.250,- EUR.

Décisions des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Figen EREN, gérante de sociétés, née le 10 février 1978 à Besançon, France, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Jabir CHAKIB, gérant de sociétés, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Christopher BOEHRINGER, gérant de sociétés, né le 1^{er} janvier 1971 à Forbes, Australie, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni;

- Mr. Franck LAVAL, gérant de sociétés, né le 9 janvier 1975 à Brive, France, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni; et

- Monsieur Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2013. Relation GRE/2013/1777. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064863/458.

(130079329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Polcero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064912/9.

(130079450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Patron Reform C.E. Servicing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 59.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 100.714.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064888/9.

(130080140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Prodac Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013064894/10.

(130079380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Patri Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.819.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66444 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064886/10.

(130080208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Patri Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.819.

L'an deux mille treize, le huit mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

Patinvest, Société en commandite par actions, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, représentée par PATRI S.A., associé-gérant-commandité, ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, et

Patri Participations Holding, Société en commandite par actions, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, représentée par PATRI S.A., associé-gérant-commandité, ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué, ont requis le notaire instrumentale d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «Patri Participations» (la «Société»), a son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.819, a été constituée suivant acte reçu le 18 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 479 du 3 mai 2003 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte reçu le 23 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1620 du 27 juin 2012.

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 250,000,000 (deux-cent-cinquante millions euros) représenté par 100,000 (cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2,500 (deux mille cinq cents euros) chacune.

- Que les comparants sont les associés actuels de la Société.

- Que les comparants ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1.- Changement de l'objet social de la Société et modification afférente de l'article 3 des statuts.

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer l'objet social de la Société et modifier par conséquent l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la signification suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'investissement par voie d'acquisition, de souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que l'administration, le contrôle, le développement et la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières, notamment par la participation à la direction et à la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toutes opérations civiles, financières, industrielles ou commerciales au Luxembourg et à l'étranger, et elle peut fournir toute assistance, que ce soit par voie de prêts, de sûretés, de garanties, de prestations de services ou par d'autres moyens, à toute société ou véhicule juridique quelconque, en particulier à toute société, entreprise commerciale ou véhicule juridique appartenant au même groupe que la Société ou dans laquelle la Société possède une participation ou un intérêt, directement ou indirectement.

La Société peut emprunter et lever des fonds sous quelque forme que ce soit, procéder à l'émission d'obligations et toutes formes d'autres dettes titrisées ou non et garantir, sous quelque forme que ce soit, le remboursement de toute somme empruntée par toute société ou véhicule juridique quelconque, en particulier par toute société, entreprise commerciale ou véhicule juridique appartenant au même groupe que la Société ou dans laquelle la Société possède une participation ou un intérêt, directement ou indirectement. En général, elle peut prendre des mesures de contrôle et de supervision, effectuer toute opération de nature commerciale, industrielle ou financière, et poursuivre toute activité qui se révèle directement ou indirectement utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

"Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE., passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 mai 2013. Relation: LAC/2013/22008. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013064885/63.

(130080164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Nuevo Roble S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 112.138.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 mai 2013:

- Les démissions des trois administrateurs et du commissaire aux comptes ont été acceptées.
- En remplacement des mandataires démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016:
 - * Me Jean-Charles LOPEZ, avocat, demeurant professionnellement à CH-1200 Genève, Suisse, 20 rue Sénebier, en qualité d'Administrateur.
 - * Management Sari, une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L - 2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,
 - * Manager Sàrl, une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L - 2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,
 - * Luxfiducia Sàrl, une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes
- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 16 rue de Nassau à L- 2213 Luxembourg.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 16 mai 2013:

Le conseil d'administration a nommé Me Jean-Charles Lopez, avocat, domicilié professionnellement au 20 rue Sénebier CH - 1200 Genève, en qualité d'Administrateur -Délégué. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066392/25.

(130081381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Mearra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, rue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 152.210.

—
EXTRAIT

Il résulte des conventions de cession de parts sociales sous seing privé que:

- 56 parts sociales ont été transférées de Joonas KIMINKI à Steve Parks Ltd le 6 mars 2013, une société de droit britannique, établie et ayant son siège social au The Cube, 155, Commercial Street, London, E1 6BJ (Royaume-Uni) et inscrite auprès de Registrar of Companies, Companies House (Royaume Uni), sous le numéro 5096747;

- 209 parts sociales ont été transférées de Vesa PALMU à Steve Parks Ltd le 6 mars 2013;

- 140 parts sociales ont été transférées de Juha NIEMI à Steve Parks Ltd le 6 mars 2013;

- 45 parts sociales ont été transférées de Tomi MIKOLA à Steve Parks Ltd le 6 mars 2013;

- 50 parts sociales ont été transférées de Wisdom Like Silence Oy à Steve Parks Ltd le 6 mars 2013.

Par conséquent, le capital social de MEARRA HOLDING S.A R.L. est détenu de la manière suivante:

- 5.021 parts sociales par Vesa PALMU;

- 3.348 parts sociales par Juha NIEMI;

- 1.351 parts sociales par Joonas KIMINKI;

- 1.200 parts sociales par Wisdom Like Silence Oy;

- 1.080 parts sociales par Tomi MIKOLA;

- 500 parts sociales par Steve Parks Ltd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013066349/27.

(130081726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

NewfoundlandEnergy Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 177.333.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third, day of April.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Newfoundland Energy Holdings Inc., a corporation duly formed and validly existing under the laws of Canada, having its registered office at Suite 1201, Fortis Building, 139 Water Street, St. John's, NL A1B 3T2, Canada, and registered with the Registry of Industry Canada, under number 8442380,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney. The said power of attorney, initialed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated.

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is "NewfoundlandEnergy Luxembourg".

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property

or rights as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the Shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 300,000 (three hundred thousand US Dollars) divided into 300,000 (three hundred thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up, herein collectively as the "Shares" and individually as the "Share".

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the Shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each Shareholder has voting rights commensurate to such Shareholder's ownership of Shares.

Art. 8. Indivisibility of Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of Shares. The Shares are freely transferable among Shareholders of the Company or where the Company has a sole Shareholder.

Transfers of Shares to non-Shareholders are subject to the prior approval of the Shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of Shares. The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's Share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a Shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders by a resolution of the Shareholders representing more than fifty percent (50%) of the Share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, by a resolution of the Shareholders representing more than fifty percent (50%) of the Share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, to the general meeting of Shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole or any manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be Shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or

the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or Shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented by proxyholder at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented by proxyholder including the affirmative vote of at least one type A manager and at least one type B manager.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole Shareholder. A sole Shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of Shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole Shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of Shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by Shareholders representing more than fifty percent (50%) of the Share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each Shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the Shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any Shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such Shareholder's proxy, which person needs not be Shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of Shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of Shareholders representing more than fifty percent (50%) of the Share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of Share capital represented. However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the Shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital. The holding of Shareholders meetings is not compulsory as long as the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, Shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each Shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of Shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an

inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, (i) to the general Shareholders meeting, when the holding of such Shareholders meetings is compulsory pursuant to article 16 above, or (ii) in writing to all the Shareholders when the holding of such Shareholders meetings is not compulsory

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, by the general meeting of the Shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the Share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, by resolution of the Shareholders representing more than fifty percent (50%) of the Share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the Shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a Shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the Shareholders representing more than fifty percent (50%) of the Share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of Shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of Shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, by the general meeting of Shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the Shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any Shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, by the general meeting of Shareholders by a resolution of the Shareholders taken by a vote of the majority of the Shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital, which shall determine his/their powers and remuneration.

After payment of all the debts of the Company, including the expenses of liquidation and the repayment of the Share capital to each of the Shareholders, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) proportionally to the Shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17 above, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31st, 2013.

Subscription - Payment

All the 300,000 (three hundred thousand) Shares representing the entire Share capital of the Company have been entirely subscribed by Newfoundland Energy Holdings Inc., named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 300,000 (three hundred thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,850.-. The corporate capital is valued at EUR 229,778.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, Newfoundland Energy Holdings Inc., acting as sole Shareholder representing the entirety of the subscribed Share capital passed the following resolutions:

1) Mr. Ronald W. McCabe, born on February 1, 1956, in Montréal, Canada, residing professionally at Suite 1201, Fortis Building, 139 Water Street, St. John's, NL A1B 3T2, Canada;

is appointed as type A manager of the Company for an undetermined duration;

- Mr. Patrick Moinet, born on June 6, 1975, in Bastogne Belgium, residing professionally at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Philippe Salpetier, born on August 19, 1970, in Libramont Belgium, residing professionally at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

are appointed as type B managers of the Company for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Newfoundland Energy Holdings Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Canada, ayant son siège social à Suite 1201, Fortis Building, 139 Water Street, St. John's, NL A1B 3T2, Canada, et étant enregistrée au Registry of Industry Canada sous le numéro 8442380

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant en qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «NewfoundlandEnergy Luxembourg».

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété ou droits que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 300.000 USD (trois cent mille US dollars), divisé en 300.000 (trois cent mille) Parts Sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US dollar) chacune et sont chacune entièrement libérées, ici collectivement les «Parts Sociales» et individuellement la «Part Sociale».

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de Parts Sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de Parts Sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou chaque gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas à être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant

à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique. Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A et d'au moins un gérant de type B.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doit faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés (i) à l'assemblée générale des associés, lorsque la tenue d'une telle assemblée est obligatoire en vertu de l'article 16 ci-dessus, ou (ii) par écrit à tous des associés lorsque la tenue d'une telle assemblée n'est pas obligatoire.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est alloué par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de le distribuer proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent, de le reporter ou de le transférer dans une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires. Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes dettes, y compris les dépenses relatives à la liquidation et le remboursement du capital social aux associés, le boni de liquidation sera distribué aux associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17 mentionné au-dessus, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 300.000 (trois cent mille) Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Newfoundland Energy Holdings Inc., prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 300.000 USD (trois cent mille US dollars) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.850,- EUR. Le capital social a été évalué à 229.778,- EUR.

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, Newfoundland Energy Holdings Inc., agissant en sa qualité d'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) M. Ronald W. McCabe, né le 1^{er} février 1956, à Montréal, Canada, résidant professionnellement au Suite 1201, Fortis Building, 139 Water Street, St. John's, NL A1B 3T2, Canada,

est nommé gérant de type A de la Société pour une période indéterminée.

- M. Patrick Moinet, né le 6 juin 1975, à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Philippe Salpetier, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

sont nommés gérants de type B de la Société pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2013. Relation GRE/2013/1796. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066369/418.

(130081419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Müpro (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 54.566.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066368/10.

(130081548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Monyx Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 67.545.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066361/10.

(130081355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Banque Safra - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.239.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 14 mai 2013

En date du 14 mai 2013, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris la résolution de renouveler les mandats des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en l'année 2014:

- Monsieur Jorge Alberto KININSBERG, administrateur et président
- Monsieur Ailton BERNARDO, administrateur et vice-président
- Monsieur Gilbert RIBEIRA, administrateur
- Monsieur Gian-Paolo CORSETTI, administrateur
- Monsieur Elie SASSOON, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

BANQUE SAFRA - Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013066758/21.

(130082925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Barsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3, rue de l'Ecole Agricole.
R.C.S. Luxembourg B 116.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066760/9.

(130082829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Basildon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 278.404,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.348.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 May 2013.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager A

Référence de publication: 2013066761/12.

(130083001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Belim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 38.909.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066762/10.

(130082381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Belim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 38.909.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066763/10.

(130082382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Berenberg Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 73.663.

Der Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24. Mai 2013.

BERENBERG LUX INVEST S.A.

Wörister

Référence de publication: 2013066766/13.

(130082943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

C&F Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 96.836.

—
EXTRAIT

En date du 29 avril 2013, l'associé unique de la société, Monsieur Dany Ostrowsky a cédé ses vingt-cinq (25) parts sociales de la société C&F Packaging S.à r.l. de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), à Monsieur Martin José, gérant société, né le 23 mai 1956 à Nouzonville (France), demeurant à F-54 920 Morfontaine, 6Bis, rue Eugène Pottier, qui est devenu l'associé unique de la société C&F Packaging S.à r.l.

Ladite cession de vingt-cinq (25) parts sociales du 29 avril 2013 a été approuvée conformément à l'article huit (8) des statuts et dûment acceptée par la société C&F Packaging S.à r.l., conformément à l'article 1690 du Code Civil et l'article 190 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013066783/18.

(130082669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Belim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 38.909.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2013 que les mandats suivants ont été renouvelés pour une nouvelle période de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale de l'année 2019:

1. Mme Liette Gales, administratrice, établie professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf,
2. Mme Tanja Welter, administratrice, établie professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf,
3. Mme Monique Brunetti-Guillen, administratrice, établie professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf,
4. M. Jacques Becker, commissaire aux comptes, établi professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013066764/20.

(130082624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Banque Safra - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.239.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 210 du 2 février 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

BANQUE SAFRA - Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013066759/16.

(130082931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Blue Eagle Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 85.241.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2013

En date du 11 avril 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Arié Assayag, de Monsieur Eric Attias, de Monsieur Paulo Baia et de Monsieur Jean-François Vert en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Blue Eagle Portfolios

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013066753/16.

(130082428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Blackpool Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 144.508.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 26 avril 2013 que:

Nixdell International Inc. ayant pour siège social C0alle 53 Este, Panama, a transféré:

500 parts sociales;

à Luis Guardans ayant Adresse privée Angli 8, ático 2a, 08017 Barcelone, Espagne.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013066751/15.

(130082581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Colorado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 152.626.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 mai 2013

En date du 20 mai 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Heinz GRABHER de son mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Markus SUMMER, né le 9 avril 1973 à Feldkirch, Autriche, ayant comme adresse professionnelle: 6 Heiligkreuz, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Markus SUMMER, gérant A
- Monsieur Johannes BURGER, gérant A
- Madame Catherine KOCH, gérant B
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Colorado S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013067554/23.

(130083862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Bluebridge International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 144.952.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le huit mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant en tant que mandataire de Monsieur Philippe SUNNEN, employé privé, demeurant à B-1180 Bruxelles, 68, rue Dodonnée propriétaire des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales (ci-après «l'Associé Unique»), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 avril 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suite à une cession de parts sociales sous seing privé en date du 24 janvier 2013, le comparant, représenté comme ci-avant, est devenue propriétaire des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la société à responsabilité limitée «Bluebridge International S.à r.l.», ayant son siège social au L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 618 le 20 mars 2009, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144 952.

Le capital social de la société est de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR), entièrement libérées.

L'Associé Unique, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et de la dissoudre et liquider avec effet immédiat.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Associé Unique, il déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'Associé Unique, de sorte que la liquidation et dissolution de la société sont à considérer comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par le comparant, représenté comme ci-avant, aux gérants pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Le comparant, représenté comme ci-avant, s'engage à procéder à l'annulation des parts sociales de la Société.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à huit cents euros (800,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2013. Relation: LAC/2013/22231. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067534/54.

(130083593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Caballo Fello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 58, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 150.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067544/10.

(130083281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Balymalbe Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 103.379.

L'an deux mille treize, le seize mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «BALY-MALBE HOLDING S.A.-SPF» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.379, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1252 du 7 décembre 2004. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 6 mars 2012, publié au Mémorial numéro 1372 du 2 juin 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anna HERMES, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Madame Amélie BURUS, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de quatre millions quatre cent trente-six mille neuf cents euros (EUR 4.436.900,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent trente et un mille euros (EUR 231.000,-) à quatre millions six cent soixante-sept mille neuf cents euros (EUR 4.667.900,-) par l'émission de quarante-quatre mille trois cent soixante-neuf (44.369) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Actions Nouvelles»);

2. Souscription à toutes les Actions Nouvelles;

3. Libération intégrale des Actions Nouvelles par apport en nature d'une valeur totale de quatre millions quatre cent trente-six mille neuf cents euros (EUR 4.436.900,-) consistant en la transformation en capital d'une dette de la Société au profit des souscripteurs;

4. Réduction du capital social de la Société à concurrence de quatre millions cent soixante-sept mille neuf cents euros (EUR 4.167.900,-) pour le ramener de son montant de quatre millions six cent soixante-sept mille neuf cents euros (EUR 4.667.900,-) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) par apurement des pertes à due concurrence et par annulation de quarante et un mille six cent soixante-dix-neuf (41.679) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

5. Modification de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** «Le capital social souscrit est fixé à cinq cent mille euros (500.000 EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre millions quatre cent trente-six mille neuf cents euros (EUR 4.436.900,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent trente et un mille euros (EUR 231.000,-) à quatre millions six cent soixante-sept mille neuf cents euros (EUR 4.667.900,-) par l'émission de quarante-quatre mille trois cent soixante-neuf (44.369) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes «Actions Nouvelles».

Souscription - Paiement

Les quarante-quatre mille trois cent soixante-neuf (44.369) Actions nouvelles sont souscrites par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société.

Les quarante-quatre mille trois cent soixante-neuf (44.369) Actions Nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en la transformation en capital d'une dette de la Société au profit des souscripteurs pour un montant total de quatre millions quatre cent trente-six mille neuf cents euros (EUR 4.436.900,-).

La valeur totale de cet apport en nature est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, qui a été établi par "FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN S.à.r.l.", en abrégé «FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN S.à r.l.», réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig en date du 16 mai 2013 et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 5.000 actions de € 100,00 représentant le capital social à l'issue de l'opération d'augmentation et de réduction du capital».

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de quatre millions cent soixante-sept mille neuf cents euros (EUR 4.167.900,-) pour le ramener de son montant de quatre millions six cent soixante-sept mille neuf cents euros (EUR 4.667.900,-) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) par apurement des pertes à due concurrence et par annulation de quarante et un mille six cent soixante-dix-neuf (41.679) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La preuve de l'existence desdites pertes a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'annulation des quarante et un mille six cent soixante-dix-neuf (41.679) actions due à la prédite réduction de capital.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social souscrit est fixé à cinq cent mille euros (500.000 EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à cinq mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. HERMES, A. BURUS, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mai 2013. Relation: EAC/2013/6493. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013067521/98.

(130083411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

BCO s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 133.366.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067525/9.

(130083231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

BCO s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 133.366.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067526/9.

(130083232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Caelus Energy International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.400.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of the month of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Caelus Energy Partners, L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands and registered with the Assistant Registrar of Exempted Limited Partnership under number MC-54732, acting through its general partner Caelus Energy Asia GP, Limited, each with registered office at P.O: Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 6 May 2013 which shall be registered with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of and holding all the shares in Caelus Energy International Holdings S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 174.400, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 10 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 561 of 7 March 2013. The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all the items of the agenda.

(B) The items on which a resolution is to be passed are as follow (all to be resolved upon in one sole resolution):

Agenda

(A) Change of the currency of the Company's share capital from Euro to United States Dollars at the exchange rate Euro / United States Dollar of (rounded) 1 / 1.31125 while amending the nominal value of the shares from one Euro cent (EUR 0.01) to one United States Dollar cent (USD 0.01) and conversion of the current issued share capital of the Company of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into sixteen thousand three hundred ninety United States Dollars and sixty United States Dollars cents (USD 16,390.60) divided into one million six hundred thirty-nine thousand sixty (1,639,060) shares with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each; consequential issue of shares and amendment of article 5 of the articles of association of the Company as set forth under (E) below,

(B) Creation of ten different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J and determination of the rights and obligations of the different classes of shares by amending the articles of association of the Company as set forth under (E) below;

(C) Reclassification of the existing one million six hundred thirty-nine thousand sixty (1,639,060) shares into one million six hundred thirty-nine thousand sixty (1,639,060) class A shares;

(D) Immediate increase of the issued share capital to one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) by the issue of a total of ninety-eight million three hundred sixty thousand nine hundred forty (98,360,940) shares of ten (10) different

classes (being eight million three hundred sixty thousand nine hundred forty (8,360,940) shares of class A and ten million (10,000,000) shares per class B to J) each with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) (the "New Shares") for a total subscription price of fifteen million United States Dollars (USD 15,000,000.-); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and payment of the total subscription price in cash, allocation of an amount equal to the nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) per New Share to the issued share capital and the balance to the freely available share premium;

(E) Amendment of the articles of association of the Company by amending articles 5 and 13 and adding a new article as article 15 (with a consequential amendment of the numbering of the articles thereafter) as set forth below:

(i) amendment of article 5 to read as follows:

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) divided into ten million (10,000,000) Class A shares, ten million (10,000,000) Class B shares, ten million (10,000,000) Class C shares, ten million (10,000,000) Class D shares, ten million (10,000,000) Class E shares, ten million (10,000,000) Class F shares, ten million (10,000,000) Class G shares, ten million (10,000,000) Class H shares, ten million (10,000,000) Class I shares, and ten million (10,000,000) Class J shares,

each share with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of these articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

(ii) amendment of article 13 to read as follows:

Art. 13. Distributions.

13.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years and not thereafter claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

13.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid (or accrued) as follows:

13.6.1 an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class A shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A shares pro rata to their Class A shares, then

13.6.2 an amount equal to 0.45% of the aggregate nominal value of the Class B shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B shares pro rata to their Class B shares, then

13.6.3 an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class C shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C shares pro rata to their Class C shares, then

13.6.4 an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class D shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D shares pro rata to their Class D shares, then

13.6.5 an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E shares pro rata to their Class E shares, then

13.6.6 an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class F shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F shares pro rata to their Class F shares, then

13.6.7 an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class G shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G shares pro rata to their Class G shares, then

13.6.8 an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class H shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H shares pro rata to their Class H shares, then

13.6.9 an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class I shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I shares pro rata to their Class I shares, then

13.6.10 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class A shares are in existence).

(iii) inserting a new article 15 "Definitions" to the articles of association as follows and to renumber the following articles in consequence:

Art. 15. Definitions.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association
Class	Any class of shares of the Company
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account	Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of shares.

After having considered the above, the Sole Shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the currency of the Company's share capital from Euro to United States Dollars at the exchange rate Euro / United States Dollar of (rounded) 1 / 1.31125 while amending the nominal value of the shares from one Euro cent (EUR 0.01) to one United States Dollar cent (USD 0.01) and to convert the current issued share capital of the Company of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into sixteen thousand three hundred ninety United States Dollars and sixty United States Dollars cents (USD 16,390.60) divided into one million six hundred thirty-nine thousand sixty (1,639,060) shares with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each.

The Sole Shareholder resolved to consequentially issue the relevant number of shares.

The Sole Shareholder resolved to create ten different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J and to determine the rights and obligations of the different classes of shares by amending the articles of association in the manner set forth in item (E) of the agenda.

The Sole Shareholder resolved to reclassify all existing one million six hundred thirty-nine thousand sixty (1,639,060) shares in issue in the Company into one million six hundred thirty-nine thousand sixty (1,639,060) class A shares.

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company to one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) by the issue of a total of ninety-eight million three hundred sixty thousand nine hundred forty (98,360,940) shares of ten (10) different classes (being eight million three hundred sixty thousand nine hundred forty (8,360,940) shares of class A and ten million (10,000,000) shares per class B to J) of a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each (the "New Shares") for a total subscription price of fifteen million United States Dollars (USD 15,000,000.-) to the Sole Shareholder by way of contribution in cash.

Thereupon the Sole Shareholder, represented as aforementioned, subscribed to and fully paid the New Shares.

Evidence of the payment of the total subscription price New Shares so issued has been shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate the nominal of one United States Dollar cent (USD 0.01) per New Share to the issued share capital and the remainder to the freely available share premium.

The Sole Shareholder then resolved to amend article 5 and 13 of the articles of association as set forth in the agenda and to insert a new article 15 "Definitions" to the articles of association as set forth in the agenda and to renumber the following articles in consequence.

There being no further item on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day aforementioned.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Caelus Energy Partners, L.P., un limited partnership, établi sous le droit des Iles Caïmanes et immatriculé auprès du Assistant Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-54732, agissant par l'intermédiaire de son general partner Caelus Energy Asia GP, Limited, chacun d'entre eux ayant son siège social au Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

représentée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 6 mai 2013, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant toutes les parts sociales de Caelus Energy International Holdings S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 174.400, constituée suivant un acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 10 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 561 du 7 mars 2013. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(A) L'Associé Unique détient toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels une résolution doit être prise sont les suivants (tous devant être adoptés en une résolution unique):

Ordre du jour

(A) Changement de devise du capital social de la Société de l'Euro aux Dollars des Etats-Unis au taux de change Euro / Dollar des Etats-Unis de (arrondi) 1 / 1,31125 en modifiant la valeur nominale des parts sociales d'un centime d'Euro (EUR 0,01) à un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) et conversion du capital social actuel de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) en seize mille trois cent quatre-vingt-dix Dollars des Etats-Unis et soixante centimes de Dollar des Etats-Unis (USD 16.390,60) divisé en un million six cent trente-neuf mille soixante (1.639.060) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0.01) chacune; émission de parts sociales et modification subséquentes de l'article 5 des statuts de la Société tel qu'indiqué au point (E) ci-dessous;

(B) Création de dix classes de parts sociales différentes, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J, et détermination des droits et obligations des différentes classes de parts sociales en modifiant les statuts de la Sociétés tel que prévu au point (E) ci-dessous;

(C) Reclassification des un million six cent trente-neuf mille soixante (1.639.060) parts sociales parts sociales existantes en un million six cent trente-neuf mille soixante (1.639.060) parts sociales parts sociales de classe A;

(D) Augmentation immédiate du capital social à un montant de un million de Dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000,-) par l'émission d'un total de quatre-vingt-dix-huit millions trois cent soixante mille neuf cent quarante (98.360.940) parts sociales de dix (10) classes différentes (à savoir, huit millions trois cent soixante mille neuf cent quarante (8.360.940) parts sociales de classe A et dix millions (10.000.000) parts sociales des classes B à J) d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de quinze millions de Dollars des Etats-Unis (USD 15.000.000,-); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique et paiement en numéraire du prix total de souscription, allocation d'un montant égal à la valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) par Nouvelle Part Sociale au capital social et le solde à la prime d'émission librement distribuable;

(E) Modification des statuts de la Société en modifiant les articles 5 et 13 et en ajoutant un nouvel article en tant qu'article 15 (avec renumérotation subséquente des articles suivants en conséquence) tel qu'indiqué ci-après:

(i) modification de l'article 5 qui aura la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à un million de Dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000,-) divisé en dix millions (10.000.000) parts sociales de Classe A, dix millions (10.000.000) parts sociales de Classe B, dix millions (10.000.000) parts sociales de Classe C, dix millions (10.000.000) parts sociales de Classe D, dix millions (10.000.000) parts sociales de Classe E, dix millions (10.000.000) parts sociales de Classe F, dix millions (10.000.000) parts sociales de Classe G, dix millions (10.000.000) parts sociales de Classe H, dix millions (10.000.000) parts sociales de Classe I, et dix millions (10.000.000) parts sociales de Classe J, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) et les droits et obligations comme prévus dans les présents statuts.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Classes de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de Classes de parts sociales de tels annulations et rachats de parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec la Classe J).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de parts sociales (dans l'ordre établi à l'article 5.3), une telle Classe de parts sociales donne droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la Classe de parts sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Classe de parts sociales à être rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des

Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J sera le Montant Disponible de la Classe considérée au moment de l'annulation de la Classe concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des présents statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.4.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

(ii) modification de l'article 13 qui aura la teneur suivante:

Art. 13. Distributions.

13.1. Sur le bénéfice net, il sera affecté cinq pourcent (5%) sur le compte réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2. Le solde sera distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux provisions établies ci-après.

13.3. Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve devant être établie par la loi, conformément aux dispositions établies ci-après.

13.4. Le compte prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

13.5. Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé pour une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs des parts sociales.

13.6 En cas de déclaration de dividendes, ces derniers seront alloués et payés (ou accumulés) comme suit:

13.6.1 un montant équivalent à 0,50% de la valeur nominale globale des parts sociales de Classe A émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de Classe A au prorata de leurs parts sociales de Classe A, ensuite

13.6.2 un montant équivalent à 0,45% de la valeur nominale globale des parts sociales de Classe B émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de Classe B au prorata de leurs parts sociales de Classe B, ensuite

13.6.3 un montant équivalent à 0,40% de la valeur nominale globale des parts sociales de Classe C émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de Classe C au prorata de leurs parts sociales de Classe C, ensuite

13.6.4 un montant équivalent à 0,35% de la valeur nominale globale des parts sociales de Classe D émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de Classe D au prorata de leurs parts sociales de Classe D, ensuite

13.6.5 un montant équivalent à 0,30% de la valeur nominale globale des parts sociales de Classe E émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de Classe E au prorata de leurs parts sociales de Classe E, ensuite

13.6.6 un montant équivalent à 0,25% de la valeur nominale globale des parts sociales de Classe F émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de Classe F au prorata de leurs parts sociales de Classe F, ensuite

13.6.7 un montant équivalent à 0,20% de la valeur nominale globale des parts sociales de Classe G émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de Classe G au prorata de leurs parts sociales de Classe G, ensuite

13.6.8 un montant équivalent à 0,15% de la valeur nominale globale des parts sociales de Classe H émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de Classe H au prorata de leurs parts sociales de Classe H, ensuite

13.6.9 un montant équivalent à 0,10% de la valeur nominale globale des parts sociales de Classe I émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de Classe I au prorata de leurs parts sociales de Classe I, ensuite

13.6.10 le solde du montant total distribué sera intégralement alloué aux détenteurs de la dernière Classe dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en commençant par les parts sociales de Classe J, puis s'il n'existe pas de parts sociales de Classe J, les parts sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à qu'il ne reste plus que des parts sociales de Classe A).

(iii) insertion d'un nouvel article 15 «Définitions» dans les statuts qui aura la teneur suivante et renumérotation des articles suivants en conséquence:

Art. 15. Définitions.

Montant Disponible Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la(les) Classe(s) de parts sociales annulée(s) mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + P + RC) - (Pe + RL)$$

où:

MD= Montant Disponible

PN= Profits Nets (incluant les profits reportés)

P= toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de parts sociales devant être annulée

Pe= pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Classe Signifie une classe de parts sociales de la Société

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de parts sociales concernée.

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique:

L'Associé Unique a décidé de changer la devise du capital social de la Société de l'Euro aux Dollars des Etats-Unis au taux de change Euro / Dollar des Etats-Unis de (arrondi) 1 / 1,31125 en modifiant la valeur nominale des parts sociales d'un centime d'Euro (EUR 0,01) à un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) et de convertir le capital social actuel de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) en seize mille trois cent quatre-vingt-dix Dollars des Etats-Unis et soixante centimes de Dollar des Etats-Unis (USD 16.390,60) divisé en un million six cent trente-neuf mille soixante (1.639.060) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune.

L'Associé Unique a décidé d'émettre en conséquence le nombre nécessaire de parts sociales.

L'Associé Unique a décidé de créer dix classes de parts sociales différentes, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J, et de déterminer les droits et obligations des différentes classes de parts sociales en modifiant les statuts de la Société tel que prévu au point (E) de l'ordre du jour.

L'Associé Unique a décidé de reclassifier toutes les un million six cent trente-neuf mille soixante (1.639.060) parts sociales existantes en un million six cent trente-neuf mille soixante (1.639.060) parts sociales de classe A.

L'Associé Unique a décidé d'augmenter immédiatement par la suite le capital social émis de la Société à un montant d'un million de Dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000,-) par l'émission d'un total de quatre-vingt-dix-huit millions trois cent soixante mille neuf cent quarante (98.360.940) parts sociales de dix (10) classes différentes (à savoir, huit millions trois cent soixante mille neuf cent quarante (8.360.940) parts sociales de classe A et dix millions (10.000.000) parts sociales des classes B à J) d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de quinze millions de Dollars des Etats-Unis (USD 15.000.000,-) à l'Associé Unique par paiement en numéraire.

Par la suite, l'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué précédemment, a souscrit et a entièrement payé les Nouvelles Parts Sociales.

Une preuve du paiement du prix total de souscription des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'allouer la valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) par Nouvelle Part Sociale au capital social émis et le solde à la prime d'émission librement distribuable.

L'Associé Unique a ensuite décidé de modifier les articles 5 et 13 des statuts tel qu'indiqué dans l'ordre du jour et d'insérer un nouvel article 15 «Définitions» dans les statuts tel qu'indiqué dans l'ordre du jour et de renuméroter les articles suivants en conséquence.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

77701

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 mai 2013. Relation: DIE/2013/6133. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067546/395.

(130083744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.654.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of May.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 17 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 186 of 2 March 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.654 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 13 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 215 dated 29 January 2013.

The meeting was declared open at 5.05 p.m. by Me Jean-Paul SPANG, lawyer, with professional address in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Ms Catherine KREMER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Florence FORSTER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of fifteen thousand seventy-five euro and fifty-seven cent (EUR 15,075.57), so as to raise it from its present amount of sixty-two million two hundred sixty-four thousand nine hundred forty-three euro and ninety cent (EUR 62,264,943.90) to sixty-two million two hundred eighty thousand nineteen euro and forty-seven cent (EUR 62,280,019.47).

2 To issue, after acknowledgement of the waiver of any preferred subscription rights, sixteen (16) new shares without nominal value, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in the amount of one million four hundred sixty-nine thousand nine hundred twenty-four euro and forty-three cent (EUR 1,469,924.43) by Credit Suisse Real Estate Fund International Holding AG and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend article 7 of the articles of association of the Company.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifteen thousand seventy-five euro and fifty-seven cent (EUR 15,075.57), so as to raise it from its present amount of sixty-two million two hundred sixty-four thousand nine hundred forty-three euro and ninety cent (EUR 62,264,943.90) to sixty-two million two hundred eighty thousand nineteen euros and forty-seven cent (EUR 62,280,019.47).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue, after acknowledgement of the waiver of any preferred subscription rights, sixteen (16) new shares without nominal value, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared Credit Suisse Real Estate Fund International AG, a company with registered office at Bahnhofstrasse 17, CH 6300 Zug, Switzerland (the "Subscriber"), represented by Me Jean-Paul SPANG, aforementioned, by virtue of a proxy given on 6 May 2013, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for sixteen (16) new shares without nominal value, with payment of a share premium in a total amount of one million four hundred sixty-nine thousand nine hundred twenty-four euro and forty-three cent (EUR 1,469,924.43) and to make payment for such new shares by a contribution in cash in an amount of one million eight hundred eleven thousand seven hundred Swiss franc (CHF 1,811,700.-) corresponding to one million four hundred eighty-five thousand euro (EUR 1,485,000.-) based on the exchange rate of 30 April 2013 as published by the European Central Bank which remained unchanged on this day.

The amount of one million four hundred eighty-five thousand euro (EUR 1,485,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the sixteen (16) new shares to the above mentioned Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolved to amend article 7 of the articles of association of the Company, which shall from now on read as follows:

"The Company's capital is set at sixty-two million two hundred eighty thousand nineteen euro and forty-seven cent (EUR 62,280,019.47), represented by:

- i) sixty-six thousand ninety-nine (66,099) shares without indication of nominal value ("Ordinary Shares"), and
- ii) zero (0) mandatory redeemable preferred shares without indication of nominal value ("MRPS", and together with the Ordinary Shares, the "Shares"), which are redeemable in accordance with these Articles and Luxembourg law."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 5.20 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sixième jour de mai.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7a, rue

Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 186 du 2 mars 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 104.654 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 20 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 215 en date du 29 janvier 2013.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17.05 heures sous la présidence de Me Jean-Paul SPANG, avocat à la Cour, domicilié professionnellement à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire Mme Catherine Kremer, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Florence FORSTER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de quinze mille soixante-quinze euros et cinquante-sept centimes (EUR 15.075,57) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux millions deux cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-trois euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 62.264.943,90) à soixante-deux millions deux cent quatre-vingt mille dix-neuf euros et quarante-sept centimes (EUR 62.280.019,47).

2 Émission de, après constatation de la renonciation à tout droit préférentiel de souscription, seize (16) actions nouvelles sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million quatre cent soixante-neuf mille neuf cent vingt-quatre euros et quarante-trois centimes (EUR 1.469.924,43) par Credit Suisse Real Estate Fund International Holding AG et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions en espèces.

4 Modification de l'article 7 des statuts de la Société.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quinze mille soixante-quinze euros et cinquante-sept centimes (EUR 15.075,57) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux millions deux cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-trois euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 62.264.943,90) à soixante-deux millions deux cent quatre-vingt mille dix-neuf euros et quarante-sept centimes (EUR 62.280.019,47).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir constaté la renonciation à d'éventuels droits préférentiels de souscription, a décidé d'émettre seize (16) actions nouvelles sans indication de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Credit Suisse Real Estate Fund International AG, une société ayant son siège social à Bahnhofstrasse 17, CH 6300 Zug, Suisse (le «Souscripteur»), représentée par Me Jean-Paul SPANG, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 6 mai 2013, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire seize (16) actions nouvelles sans indication de valeur nominale chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million quatre cent soixante-neuf mille neuf cent vingt-quatre

euros et quarante-trois centimes (EUR 1.469.924,43) et de libérer intégralement ces nouvelles actions par apport en espèces d'un montant d'un million huit cent onze mille sept cents franc suisse (CHF 1.811.700,-) correspondant à un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 1.485.000,-) sur la base du taux de change du 30 avril 2013 tel que publiés par la Banque Centrale Européenne qui est resté inchangé en date de ce jour.

Le montant d'un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 1.485.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les seize (16) actions nouvelles au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital de la Société est fixé à soixante-deux millions deux cent quatre-vingt mille dix-neuf euros et quarante-sept centimes (EUR 62.280.019,47), représenté par:

(i) soixante-six mille quatre-vingt-dix-neuf (66.099) actions sans indication de valeur nominale («Actions Ordinaires»), et

(ii) zéro (0) actions préférentielles obligatoirement rachetable sans indication de valeur nominale («APOR») et avec les Actions Ordinaires, les «Actions»."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.20 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J.-P. SPANG, C. KREMER, F. FORSTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 08 mai 2013. Relation: DIE/2013/6025. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067558/181.

(130083529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Cannellis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6136 Junglinster, 20C, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 177.422.

— STATUTS

L'an deux mil treize, le troisième jour de mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Vinod GAUTAM, administrateur de sociétés, né le 1^{er} mars 1961 à Khajuraho (Inde), demeurant à B-1000 Bruxelles, 1, Rue des Chapeliers;

2.- La société à responsabilité limitée LISAC S.à r.l., avec siège social à L-6136 Junglinster, 20c, Rue de la Montagne, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 120676, ici représentée par ces deux gérants, Monsieur Lieven Jozef A Kerckhof, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-6136 Junglinster, 20c, Rue de la Montagne et Madame Sylviane Palmyre Van Steenbrugge, employée, demeurant professionnellement à L-6136 Junglinster, 20c, Rue de la Montagne.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Cannellis S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Junglinster.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes prestations et de services et activités commerciales à destination des entreprises à l'exception de toute activité de conseil économique.

La société a également pour objet l'achat, la vente, l'import-export et en général le négoce de tous biens et marchandises non réglementés.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Vinod GAUTAM, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- LISAC S.à.r.l., prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée,

- *Gérant technique:*

Monsieur Lieven Jozef A KERCKHOF, administrateur de sociétés, né à Tielt (Belgique), le 4 décembre 1957, demeurant au 20c rue de la Montagne, L - 6136 Junglinster;

- *Gérants administratifs:*

a. Monsieur Vinod GAUTAM, prénommé; et

b. Madame Sylviane Palmyre VAN STEENBRUGGE, employée, née à Leopoldville (Kinshasa, RDC) le 11 février 1959, demeurant au 20c rue de la Montagne, L - 6136 Junglinster.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

2) Le siège social est établi à L-6136 Junglinster, 20c, Rue de la Montagne.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vinod Gautam, Lieven Jozef A Kerckhof, Sylviane Palmyre Van Steenbrugge, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 08 mai 2013. LAC / 2013 / 21397. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067547/132.

(130083479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

C.A.S. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 68.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Christelle Ferry.

Référence de publication: 2013067542/10.

(130083180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Carta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.155.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 mars 2013

- les mandats d'Administrateurs de Monsieur Paul VAN DER SCHUEREN, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 6, avenue Centrale, B-1950 KRAAINEM, de Monsieur Serge KRANCENBLUM et de Monsieur Ahcène BOULHAIS, employés privés, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019;

Fait à Luxembourg, le 22 mars 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour CARTA S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013067568/20.

(130083760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Briboislux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 86.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067536/10.

(130083514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Bridge Development Corp II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 116.050.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013067537/11.

(130083875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Coatings Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 62.452.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013067579/11.

(130083347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

CMS Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 81.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christelle Ferry

Director

Référence de publication: 2013067577/11.

(130083187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Cedar Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 84.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013067570/11.

(130083173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Civetta Fund SICAV SIF S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.700.

EXTRAIT

Le rapport annuel audité au 31 décembre 2012, tel qu'approuvé par l'assemblée générale annuelle en date du 27 mai 2013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013067576/15.

(130083870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Bonnier Treasury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.605.

—
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'assemblée générale extraordinaire reçu par son ministère pour compte de la société anonyme "Bonnier Treasury S.A.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161605, en date du 12 avril 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 avril 2013, relation: LAC/2013/17511, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

II Y LIEU DE LIRE:

*Version anglaise:
Second resolution*

(.....)

" **6.1.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Luxembourg."

**Version française:
Deuxième résolution**

(.....)

« **6.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg»

AU LIEU DE:

**Version anglaise:
Second resolution**

(.....)

" **6.1.** The registered office of the Company is established at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg."

*Version française:
Deuxième résolution*

(.....)

« **6.1.** Le siège social de la Société est établi 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg»

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 avril 2013. Relation: LAC/2013/19490. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013067518/39.

(130083722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

CEE URBAN RED General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.419.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 22 mai 2013

Monsieur Hanno Soravia, né le 28 aout 1960 à Klagenfurt (Autriche), avec adresse professionnelle au Hainburgerstrasse 15/2-4, A-1030 Vienne, a été nommé avec effet au 22 mai 2013 pour une durée indéterminée, avec autorisation de signer en tant que gérant de catégorie B de la Société.

Pour extrait sincère et conforme
 Pour CEE URBAN RED General Partner S.à r.l
 Un mandataire

Référence de publication: 2013067571/15.

(130083262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

ConnectCom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 43.789.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013067555/14.

(130083823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

GlaxoSmithKline Verwaltungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.032.

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 21 mars 2013, l'associé unique de la Société décide de:

- prendre acte de la démission de Monsieur Jean Roger Vanpol de son mandat de gérant de classe C de la Société; et
- nommer Monsieur Adrian Karl Bauer, domicilié au Höfner Strafle 27, D-77886 Lauf, Allemagne, en tant que gérant de classe C de la Société, avec effet au 21 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est donc composé, à compter du 21 mars 2013, comme suit:

- Monsieur Reinhold Mesch, gérant de classe A;
- Monsieur Paul Blackburn, gérant de classe A;
- Monsieur Georges Dassonville, gérant de classe A;
- Monsieur Denis Maurice Dubru, gérant de classe A;
- Monsieur Cameron Marshall, gérant de classe C; et
- Monsieur Adrian Karl Bauer, gérant de classe C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pour GlaxoSmithKline Verwaltungs GmbH, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013066969/25.

(130082665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

FPSPi SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.873.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 Mai 2013

En date du 3 mai 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Prospero Albesiano, de Monsieur Giancarlo Ferraris, de Monsieur Vincenzo Mocati, de Monsieur Piero Scalerandi, de Monsieur Pierre Cimino et de Monsieur Danilo Vitali en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

- de nommer KPMG Luxembourg Sàrl, 9 Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg en remplacement de Deloitte Audit Sàrl en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2014.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FPSPI Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013066963/19.

(130082153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Flawless Capital International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 125.013.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n°RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour FLAWLESS CAPITAL INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013066957/17.

(130082176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Weston International Capital Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 166.319.

—
Extrait sincère et conforme des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 avril 2013.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La Société a transféré son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2. M. Matthijs Bogers, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg a été nommé administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 15 mars 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir durant l'année 2017.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Weston International Capital Management (Luxembourg) S.A.

Représenté par matthijs Bogers

Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2013067367/18.

(130082115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Wacapou Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.849.

—
Extrait des Résolutions Prises par l'Actionnaire Unique à Luxembourg en date du 21 mai 2013

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique dans le cadre de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 que:

L'Actionnaire unique a décidé de reconduire:

Natixis Trust, société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35.141, dûment représentée par son représentant permanent Madame Evelyne Etienne, ayant son adresse professionnelle au 51, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, dans ses fonctions d'Administrateur Unique ainsi que:

Deloitte S.A., établie et ayant son 06siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.895 dans ses fonctions de Réviseur d'entreprises

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013067371/21.

(130082604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

W.P.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.

R.C.S. Luxembourg B 101.016.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 20. Mai 2013

Die Generalversammlung nimmt:

- die Amtsniederlegung von Herrn Pütz Eberhard, wohnhaft in D-66693 Mettlach-Orscholz, 3, Beethovenweg, als Verwaltungsratsmitglied und delegiertem Verwaltungsratsmitgliedes mit sofortiger Wirkung an;
- die Amtsniederlegung von Herrn Schmit Patrick, wohnhaft in L-4995 Schouweiler, 13, rue de Bascharage, als Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung an.

Luxembourg, den 20. Mai 2013.

Für gleichlautende Ausfertigung

W.P.F. S.A.

Référence de publication: 2013067366/16.

(130082196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Noramco Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 75.766.

—
Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der NORAMCO Asset Management S.A.

Die Ordentliche Generalversammlung der NORAMCO Asset Management S.A. vom 30. Mai 2013 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)

Herr Roger Becker (Mitglied)

Herr Paul Becker (Mitglied)

Herr Michael Marx (Mitglied)

Alle Herren mit Geschäftsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung Deloitte Audit S. à r l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. Mai 2013.

Für NORAMCO Asset Management S.A.

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013071415/24.

(130087634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.
